



# Les Cerqueux

## Le journal de la commune des Cerqueux

3<sup>ème</sup> trimestre 2020

Retrouvez-nous sur [www.lescerqueux.mairie49.fr](http://www.lescerqueux.mairie49.fr)

### L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs a été ouvert pendant 4 semaines en juillet et une semaine en août.

Nous avons accueilli en moyenne 28 enfants par jour au mois de juillet et 12 enfants par jour au mois d'août. Le contexte sanitaire nous a obligés à utiliser deux espaces. Selon les âges, les enfants ont été accueillis soit à la maison de l'enfance, soit à la salle Espoir. Cette répartition a été appréciée par les animatrices et surtout par les enfants qui ont pu avoir un rythme et des activités adaptées.

Le thème de cet été était « Voyage en découvrant les moyens de transport d'hier et d'aujourd'hui ». Les activités et les sorties proposées aux enfants étaient en rapport avec ce thème.

- ⇒ Une promenade sur les chemins pédestres environnants
- ⇒ Une sortie à la ferme équestre du Petit Bout à Yzernay
- ⇒ Une balade en bateau sur la Loire
- ⇒ Une sortie au Parc de la Vallée à Massais
- ⇒ La visite du Parc Terra-Botanica à Angers.



## Édito

Mesdames, messieurs, chers amis

J'espère que vous allez toutes et tous bien après un été bien particulier avec la présence toujours active du virus sur notre territoire. Malgré tout, la vie continue et nous voilà déjà arrivés à la rentrée de septembre.

Je souhaite que tous nos collégiens et lycéens aient réussi leurs épreuves de fin d'année scolaire, dans des conditions bien différentes de la normale. En espérant que la reprise des cours se fasse du mieux possible pour tous les élèves ainsi que pour les équipes enseignantes et le personnel encadrant.

J'ai une pensée particulière pour tous nos aînés qui ne peuvent toujours pas reprendre leurs activités car les conditions sanitaires ne sont toujours pas réunies pour assurer leur protection à 100%. Nous avons reporté à l'année prochaine le traditionnel repas des aînés prévu le dimanche 18 octobre. Une journée pourtant importante dans l'échange entre les membres du conseil municipal et les convives.

Je n'oublie pas non plus toutes les forces vives de notre commune, entreprises, artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, afin que la crise économique annoncée ne soit pas trop pénalisante pour leurs activités. Également toutes les associations sportives et autres qui ne peuvent pas organiser les manifestations dans des conditions normales avec des recettes forcément en baisse.

Le nouveau conseil est maintenant installé depuis trois mois, avec une pause estivale au mois d'août. Les travaux de mise en sécurité de la voirie ont débuté début septembre et vont durer certainement tout le mois. Il y aura forcément quelques gênes pour les riverains concernés. Le but de ces travaux est uniquement d'assurer la protection de tous nos concitoyens.

Nous allons maintenant débattre sur les futurs projets, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de nos réflexions.

Le conseil communautaire de l'Agglomération Du Choletais (ADC) a été mis en place au mois de juillet après le second tour de l'élection municipale de Cholet. Comme prévu, je ne siège pas à ce dernier. Je remercie vivement Louis-Marie Guetté qui nous représente auprès de cette instance et je suis persuadé qu'il défendra au mieux nos intérêts.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée et prenez bien soin de vous en respectant les consignes et les gestes barrières.

Joël Poupard

## Sommaire

L'accueil de loisirs .....	1
Edito .....	2
Etat civil.....	2
Calendrier des fêtes .....	2
Vie municipale.....	3
Développement du cadre de vie .....	3
Affaires sociales, Finances, ADC.....	6
Déjections canines .....	7
Mesures de protection de la ressource en eau .....	7
Règles d'urbanisme.....	7
Règlementation sanitaire COVID-19 .....	8
Vie associative.....	7
ABC Badminton .....	9
Club de la retraite heureuse .....	9
Comité des fêtes .....	9
Familles Rurales .....	9
Transport solidaire des Cerqueux .....	10
École Notre Dame de la Pierre Bleue.....	10
Infos diverses .....	11

## Carnet

### Naissances

Elie Petit-Taïeb	27/05/2020
Diego Lelandais-Dutertre	06/06/2020
Lou Legeay	10/07/2020
Katalaya Bernard-Hallereau	09/08/2020

### Mariage

Rufine Carton et Tony Gadsaud	12/09/2020
-------------------------------	------------

### Décès

Marie Boissinot	11/08/2020
-----------------	------------



## Calendrier des fêtes

En raison de l'épidémie de Coronavirus et des mesures sanitaires qui en découlent beaucoup de manifestations sont annulées. Nous ne sommes donc pas en mesure de vous fournir un calendrier des fêtes.

## Incivilités et dégradations

Ces derniers jours, des dégradations ont été constatées sur les biens publics de la commune : bandes réfléchissantes retirées sur les potelets fraîchement installés et dégradation d'un panneau de signalisation derrière l'école, bris d'une lampe devant la salle du Cormier, intrusion dans la cour de l'école, etc.

Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie et les contrevenants sont recherchés.

Nous appelons au respect du bien collectif, dont l'acquisition et l'entretien sont financés par le contribuable.

# La vie municipale



## Développement du cadre de vie

Lors du précédent mandat nous avons 2 commissions : bâtiments et voirie, chacune avec peu de membres parfois lors des réunions

Nous avons fait le choix sur ce mandat de fusionner ces commissions et ainsi baptiser ce nouveau groupe « Développement du cadre de vie » et ainsi traiter des sujets de façon plus générale et en transversal puisque certains sujets ont de l'intérêt aussi bien en bâtiment qu'en voirie

Initiés par la mandature précédente et réalisés par le nouveau conseil municipal, les travaux de mises aux normes et de sécurisations des voiries et trottoirs ont débuté sur l'ensemble de la commune.

Ces travaux consistent principalement à sécuriser certaines voies de circulations et à redonner les trottoirs aux piétons. D'une manière générale, des places de stationnement vont être matérialisées sur les trottoirs ou à cheval sur la chaussée évitant ainsi le stationnement anarchique constaté depuis plusieurs années. Les trottoirs PMR (Personnes à Mobilité Réduite) retrouveront ainsi leur vocation première. Les usagers (poussettes, fauteuils roulants, piétons) ne seront plus obligés de circuler sur la chaussée parce que des véhicules sont garés sur les trottoirs.

Des passages piétons aux normes PMR vont également être réalisés (trottoirs surbaissés et bandes podotactiles).

Trois modifications principales sont à signaler :

⇒ Rue du Cormier : La rue du Cormier devient un sens unique dans le sens rue Amand Michaud / salle des sports. Des panneaux provisoires sont déjà en place. Le stationnement devient interdit de chaque côté de la rue. La partie montante à gauche de la chaussée, matérialisée par des potelets, est maintenant réservée aux cyclistes qui pourront emprunter cette voie cyclable dans les 2 sens.



⇒ Lotissement du champ blanc : Le lotissement du champ blanc va être interdit à la circulation et au stationnement des poids lourds mais autorisé aux engins agricoles. Des barrières vont être posées à l'entrée de l'aire de jeux afin d'en empêcher l'accès aux véhicules et de ralentir les vélos.

⇒ Place du 11 novembre : 4 places de stationnement pour poids lourd vont être matérialisés sur la place du 11 novembre.

⇒ Rue Amand Michaud : Des potelets sont déjà posés sur les trottoirs dans la partie rétrécie de la rue entre la place de l'église et la route de saint Aubin/Somloire. L'interdiction de stationner est également matérialisée au sol par des bandes jaunes continues. En effet, cet « entonnoir » est particulièrement dangereux pour les piétons dans la mesure où les trottoirs y sont très étroits. L'interdiction de stationner redonne de la visibilité aux piétons comme aux automobilistes.



Ces travaux d'un montant global de 23 291.81 € TTC devraient permettre aux piétons, vélos et automobilistes de bien vivre ensemble. **A chacun maintenant de faire preuve de civisme en respectant les signalisations mise en place.**

Suite au dernier contrôle des installations électriques, des travaux doivent être réalisés afin de satisfaire aux remarques mentionnées ; ces remarques étant pour la plupart déjà mentionnées sur des rapports précédents avec entre autres les installations vieillissantes de la supérette et des manquements d'éclairage de sécurité à la salle de sport.

Les espaces de jeux ne sont pas en reste, puisque là aussi le rapport de contrôle fait apparaître des anomalies ; celles-ci seront réglées par nos agents (achats de pièces détachées pour remplacement).

La commission envisage des travaux d'amélioration de la salle Claude Vivion (plafond et éclairage) des devis sont en cours

Courant octobre les travaux d'enduit de pied de mur de l'église devraient être réalisés

A l'église toujours, une réfection du beffroi est à prévoir, en effet le système actuel endommage le clocher

**Etude de mise en place de stationnements**  
**PROJET D'AMENAGEMENT**

35 nouvelles places de stationnements matérialisées

M: Marquage au sol du passage piétons  
B: Mise en place de bandes podotactiles sur les trottoirs  
P: Mise en place de potelets de chaque côté du passage piétons  
S: Surbaissier le trottoir au droit du passage piétons  
M1: Marquage au sol jusqu'à l'entrée du Vivat  
P1: Pas de potelets du côté de l'entrée du lotissement

Panneau interdit aux engins agricoles et aux poids lourds

Stationnements sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir laissant un espace piéton d'1.50m (largeur trottoir 2.50 m à 3.00 m)

Stationnements sur le trottoir laissant un espace piéton d'1.50m

**GEOMETRES - EXPERTS**

CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU  
33 avenue de la Tessouaille BP 31253 - 49312 CHOLET CEDEX  
Tel. 02 41 65 66 16 - cholet@geogr.fr

Dossier n°7110/C18.601 - CHOLET 29 Avril 2019

10 nouvelles places de stationnements matérialisées

Déplacement du passage piétons, mise en place de stationnements résinés du côté de l'école et modification des places du côté de la superette pour création d'une place PMR

Stationnements résinés à cheval sur le trottoir laissant un espace piéton d'1.50m et limité à 10 minutes

Mise en place de potelets interdistance : 1.60m  
Mise en place de potelets de chaque côté de la rue interdistance : 4.00m

Stationnements à cheval sur le trottoir laissant un espace piéton d'1.50m

Stationnements sur le trottoir laissant un espace piéton d'1.50m  
Mise en place de potelets

Stationnements sur la chaussée

Mise en place de potelets en continu au nord et par intermittence au sud interdistance : 4.00m

M: Marquage au sol du passage piétons  
B: Mise en place de bandes podotactiles sur les trottoirs  
P: Mise en place de potelets de chaque côté du passage piétons  
S: Surbaissier le trottoir au droit du passage piétons  
M1: Marquage au sol jusqu'à l'entrée du Vivat  
P1: Pas de potelets du côté de l'entrée du lotissement

**GEOMETRES - EXPERTS**

CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU  
33 avenue de la Tessouaille BP 31253 - 49312 CHOLET CEDEX  
Tel. 02 41 65 66 16 - cholet@geogr.fr

Dossier n°7110/C18.601 - CHOLET 29 Avril 2019

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE  
COMMUNE DES CERQUEUX

Secteur 3

**Etude de mise en place de  
stationnements  
PROJET D'AMENAGEMENT**

Echelle 1/1000

- M: Marquage au sol du passage piétons
- B: Mise en place de bandes podotactiles sur les trottoirs
- P: Mise en place de potelets de chaque côté du passage piétons
- S: Surbaisser le trottoir au droit du passage piétons
- M1: Marquage au sol jusqu'à l'entrée du Vival
- P1: Pas de potelets du côté de l'entrée du lotissement

Stationnements sur le trottoir

Giratoire de la station d'épuration

Panneau interdit aux engins agricoles et aux poids lourds

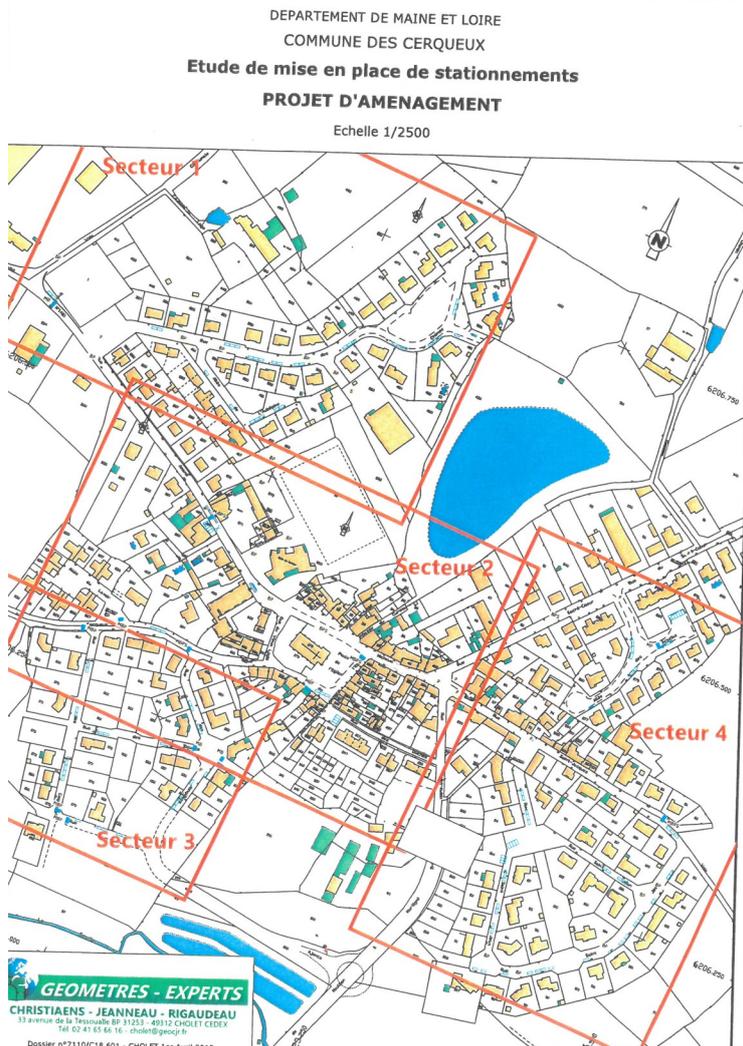
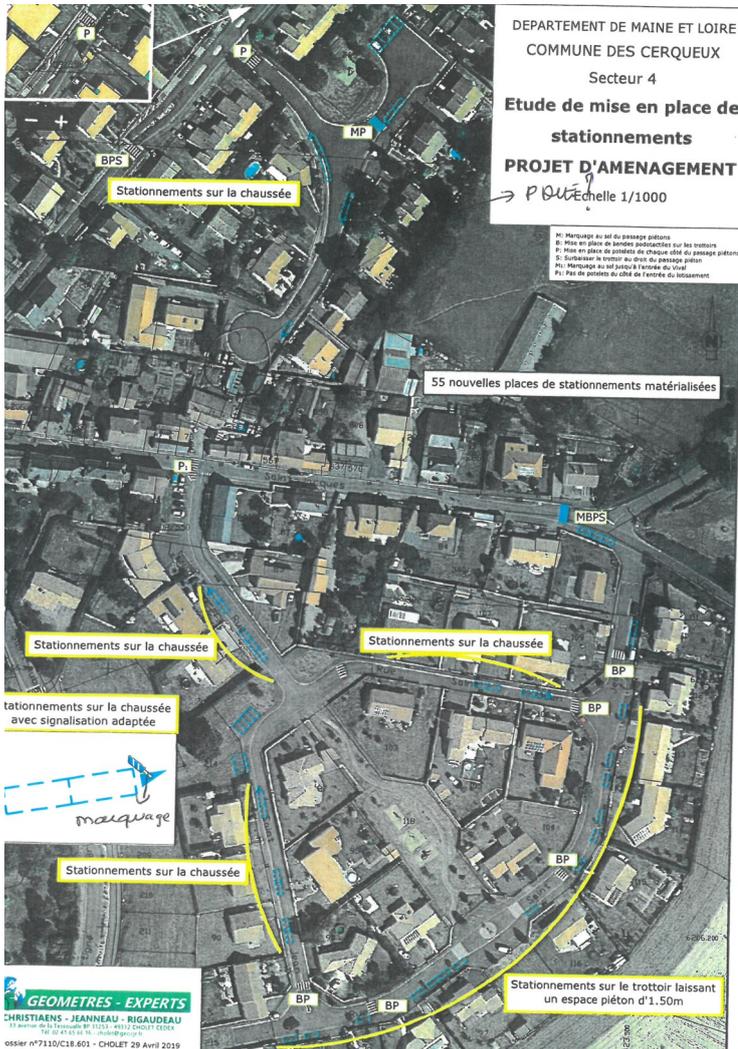
Stationnements à cheval sur le trottoir  
laissant un espace piéton d'1.50m  
(largeur trottoir 2.50 m)

29 nouvelles places de stationnements matérialisées

**GEOMETRES - EXPERTS**

CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU  
33 avenue de la Tessouaille BP 31253 - 49312 CHOLET CEDEX  
Tel 02 41 65 66 16 - cholet@geogr.fr

Dossier n°7110/C18.601 - CHOLET 29 Avril 2019



## Affaires sociales

Après une première réunion consacrée à la présentation des activités liées à la commission, chacun des membres s'est positionné pour être le relais de la commission sur des thèmes plus précis :

Jean-Philippe Vivion et Michel Le Breton sont chargés des relations avec l'école, Valérie Cillon sera le lien pour la cantine, Majo Bâcle sera le relais pour la bibliothèque et le Relais des Assistantes Maternelles (RAM), Céline Thomas et Michel Le Breton sont plus particulièrement chargés de la communication, Émilie Testard et Céline Thomas sont chargées de la partie animation.

Nos services périscolaires ont repris en même temps que l'école le 1<sup>er</sup> septembre. Si le protocole sanitaire est un peu moins contraignant qu'au mois de juin, certaines règles sont toutefois nécessaires comme par exemple le regroupement des enfants par classe à la cantine.

Prochainement, l'application mobile « Berger-Levrault » sera mise en service. Elle permettra un accès plus facile au portail familles pour les utilisateurs. Coût pour la commune : 1 290 € HT + abonnement mensuel de 20 € HT.

La commission travaille également sur la mise en place d'une ou plusieurs animations qui permettraient de dynamiser et de faire connaître davantage la commune. Plusieurs idées sont à creuser : adhésion au groupement des communes aux noms burlesques, manifestation du même style que la fête paysanne qui avait été organisée en 2013.

## Finances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a fixé la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF au taux maximal soit 318 € pour l'année 2020.

Une modification mineure a été apportée au budget principale pour équilibrer les comptes.

Considérant que la crise sanitaire liée au coronavirus a entraîné la fermeture des salles communales et contraint certaines familles à annuler les réservations qui avaient été prises, le conseil municipal a décidé de rembourser toutes les personnes contraintes d'annuler les réservations faites depuis le 17/03/2020.

Les personnes qui ne souhaitent pas repousser la manifestation prévue peuvent demander le remboursement des arrhes versées par courrier.

*Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 8 octobre à 20h30.*

*En raison de la crise sanitaire, les réunions de conseil municipal se tiennent à la Salle St Jacques.*

## Agglomération du Choletais

Louis-Marie Guetté représente la commune au sein de l'Agglomération du Choletais en remplacement de Joël Poupard. Il a reçu une délégation pour le développement des zones artisanales au sein de la commission économie.

Représentation de la commune au sein des différentes commissions :

**Administration générale – Ressources humaines – Finances** : Joël Poupard

**Économie – Ruralité** : Louis-Marie Guetté et Jean-Philippe Vivion.

**Environnement** : Claude Rouillard et Sébastien Sigonneau

**Gérontologie – CIAS** :

**Solidarité** : Majo Bâcle et Michel Le Breton

**Aménagement du territoire** : Louis-Marie Guetté et Alain Rochais.

**Culture** : Valérie Cillon

**Bâtiments communautaires et voiries** : Béatrice Balada et Jean-Pierre Thomas

**Commission Locale des Transferts de Charges (CLETC)** : Joël Poupard.

Le maire précise aux conseillers que les frais de déplacement pour les réunions à l'AdC sont indemnisés par la commune.

## **Projet d'extension de l'entreprise Brémond** –

L'entreprise a revu les responsables de l'Agglomération et la procédure de modification devrait pouvoir être lancée plus rapidement que prévu. Les démarches sont en cours pour l'achat du terrain (négociation avec le propriétaire et le locataire, passage du géomètre).

## **Questions diverses**

**Délégation du conseil municipal au maire** – La Préfecture a demandé au conseil municipal de préciser les cas dans lesquels s'opèrent la délégation relative aux actions en justice. Suite à cette remarque, le conseil municipal précise que la délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel. Délégation également dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile .

## **Convention de prêt de matériel et/ou de lo-**

**caux** – Le maire est autorisé à signer une convention avec l'OGEC pour le prêt occasionnel de locaux et de matériel ainsi qu'avec Aurélie Sigonneau pour le prêt occasionnel de matériel.

## Déjections canines

Malgré les nombreux rappels, nous ne pouvons malheureusement que constater que les crottes de chiens jonchent les trottoirs et les espaces verts communaux.



Le plaisir que l'on peut prendre à se promener dépend pour beaucoup de la propreté des espaces publics. Quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines.

Très négatives pour l'image de la commune, les crottes de chiens sont aussi dangereuses pour les piétons et inacceptables en termes d'hygiène et de santé publique.

Une nouvelle fois, j'invite les propriétaires de chiens à ramasser les crottes de leurs chiens. Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément.

## Mesures de protection de la ressource en eau

La pluviométrie de ces dernières semaines est presque nulle et le débit des cours d'eau reste faible sur de nombreux bassins dont celui de l'Argenton dont la commune des Cerqueux dépend.



De ce fait, les collectivités, les particuliers et les professionnels doivent mettre en place de mesures d'économie d'eau.

L'attention de l'ensemble des usagers de l'eau à la protection de la ressource est nécessaire.

**La commune des Cerqueux est classée en alerte renforcée, ce qui entraîne**

- Pour les usages agricoles : l'interdiction d'irriguer sauf en techniques économes et les cultures sensibles.
- Pour les autres usages professionnels : un objectif de réduction de 20 % en volume pour les processus de production nécessaires à l'activité exercée, l'interdiction de l'usage de l'eau non strictement nécessaire au processus de production ou à l'activité exercée, l'interdiction des arrosages des parcours de golf, l'interdiction du remplissage des plans d'eau (sauf pour les piscicultures), l'interdiction pour les stations de lavage de véhicule sauf en circuit fermé ou une piste de lavage haute pression par station et lavages réglementaires.
- Pour les usages des particuliers et des collectivités : les arrosages des espaces verts, des massifs de fleurs, des terrains de sport sont interdits, le remplissage des piscines est interdit, le nettoyage des véhicules, façades, voiries est interdit, l'alimentation des fontaines hors circuit fermé est interdite, l'arrosage des potagers des particuliers est interdit de 8h à 20h.

## Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

### Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,

- ⇒ Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m<sup>2</sup> au sol,
- ⇒ Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- ⇒ Les petites éoliennes,
- ⇒ Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

### Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- ⇒ Création de 2 à 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
  - ⇒ Ravalement,
  - ⇒ Modification de façade,
  - ⇒ Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
  - ⇒ Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
  - ⇒ Changement de destination de locaux existants,
  - ⇒ Construction ou modification de clôture,
  - ⇒ Les adjonctions de parements,
  - ⇒ Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m<sup>2</sup>),
  - ⇒ Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- ⇒ Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

### Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m<sup>2</sup>),

Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),

La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

# Crise sanitaire Covid-19

## Occupation des salles communales

Le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 sur notre territoire.

Les rassemblements dans les salles de réception privées ou salle communales (ERP de type L comme la salle du Cormier, la salle St Jacques ou la salle Espoir) sont autorisés sous certaines conditions :

- ⇒ Le nombre de personnes n'est pas limité mais dépend de la taille de la salle.
- ⇒ Une place assise par personne pendant toute la durée du rassemblement.
- ⇒ Un siège laissé entre les personnes ou groupe de moins de 10 personnes venant ensemble.
- ⇒ Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans. Le masque peut être retiré une fois assis.

**En revanche, toute activité debout (soirée dansante, vin d'honneur, regroupement de personnes autour des buvettes ou des vestiaires) est interdite.**

Compte tenu de ces restrictions, considérant que la configuration des salles communales ne permet pas de respecter l'ensemble de ces consignes j'ai décidé **qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre, la location des salles communales est interdite pour des rassemblements festifs.** Seules les réunions ou assemblées générales peuvent y être organisées.

En cas de non-respect des conditions d'occupation, les organisateurs (le locataire de la salle) s'exposent à une verbalisation à hauteur de 135 € (ou 675 € pour une personne morale). Cette contravention est susceptible de toucher tous les participants qui ne respecteraient pas les gestes barrières.

Je suis bien conscient du désagrément occasionné mais considérant la recrudescence de la pandémie, il est de notre responsabilité de combattre la propagation du virus par tous les moyens.

## Rassemblements sur la voie publique

Les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration préalable en Préfecture accompagnée d'un protocole sanitaire propre au rassemblement en question. C'est le cas de pique-niques de quartier par exemple.

A défaut de déclaration, les participants s'exposent à une contravention de 4<sup>e</sup> classe de 135 €.

## Rassemblements privés festifs

Les rassemblements festifs organisés dans un cadre strictement privé (fêtes familiales et amicales notamment) sont forcément préoccupants en ce qu'ils sont facteurs de contamination puisque les mesures sanitaires n'y sont pas forcément observées.

Dans le cas où les organisateurs d'un rassemblement privé festif se déroulant dans un lieu privé permettent à des personnes se présentant spontanément d'entrer alors qu'ils ne la connaissent pas, le lieu privé est alors considéré comme un « lieu ouvert au public » et le rassemblement doit faire l'objet d'une déclaration.

## Registre communal des personnes vulnérables

Les communes ont l'obligation d'établir un registre communal nominatif permettant de recenser les personnes vulnérables.

Ce registre peut servir en cas de canicule ou de crise sanitaire comme celle que nous connaissons actuellement.

Conformément à l'article R. 121-3 du Code de l'Action sociale et des familles, seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- Les **personnes âgées de 65 ans** et plus ;
- Les **personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail** ;
- Les **personnes adultes handicapées**

La demande d'inscription peut se faire à tout moment auprès du secrétariat de mairie soit par la personne concernée ou par son représentant légal.

En cas de **risques exceptionnels**, dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, la commune peut **utiliser le registre communal des personnes vulnérables** pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables de leurs territoires.

## Repas des aînés

A notre grand regret, en raison de la crise sanitaire, nous avons jugé plus prudent d'annuler le repas des aînés prévu le 18 octobre 2020.



# La vie associative

## Association Badminton Cerquoise (ABC)

Amis badistes ou en devenir, venez découvrir dans un club à taille humaine, une activité badminton ludique et bon esprit dans la convivialité où chacun pourra jouer à son niveau sans stress.



Nous proposons des rencontres inter-clubs comme avec Combrand ou celui de Saint Aubin de Baubigné.

Il est organisé plusieurs tournois en interne dans la saison en toute simplicité.

Plus que jamais, nous vous invitons à nous rejoindre à partir du jeudi 3 septembre 2020 dès 20h30 à la salle de sport.

Cela vous permettra de venir découvrir et essayer pour les novices ainsi que les confirmés de jouer dans un club à taille humaine.

Nous assurons, à ce titre, des prêts de raquettes pour les essais et les deux premières séances sont gratuites.

En espérant vous compter nombreux et nombreuses !

Contact : David Miette (Président) au 06.80.13.96.45

Sportivement

Association Badminton Cerquoise

## Club de la retraite heureuse

Corona...est toujours là ! Il est bien installé, pour faire une variante il a changé de nom maintenant on l'appelle (le où la) Covid ! Peu importe, mais il bloque tout, et nous fait trembler.



Les vacances se terminent pour tous, petits et grands, jeunes où moins jeunes, et, au moment où on espérait un répit, ça continue le virus est toujours là plus sournois que jamais alors quoi faire ? Difficile d'envisager sereinement la suite...

Normalement, dans le dernier trimestre sont prévus : une rencontre avec Yzernay, le repas des anniversaires, le partage de la bûche de Noël, sans oublier les concours de belote à l'extérieur (supprimés d'office), les mini-concours internes de chaque mois, les rencontres du Jeudi après-midi, que de bonnes parties manquées ...

Nous ne pouvons prendre aucune décision...Si par bonheur, une amélioration pointait son nez, sûr nous reprendrions et dans ce cas nous préviendrions chacun individuellement.

Vu les mesures actuelles prises par les autorités, et que nous pouvons que respecter, il nous est impossible d'envisager une reprise sans courir de risques, alors prenons patience, protégeons-nous, et attendons des jours meilleurs.

## Familles Rurales

Nos activités ont repris au début du mois de septembre. Il reste toujours des places disponibles que ce soit pour les loisirs créatifs ou les séances sportives.

Tout au long du mois de septembre, vous pouvez venir découvrir nos activités :

- **Le mercredi de 20h15 à 21h15** à la salle de sport pour les séances sportives.
- **Le mardi 22 septembre de 15h30 à 18h30** au Local Familles Rurales (situé près de la bibliothèque) pour les loisirs créatifs.

### Renseignements et inscriptions auprès de :

Martine Vergniault—Tél. 06.65.69.29.24 pour les Loisirs Créatifs.

Aurélié Sigonneau—Tél. 06.11.10.66.12 ou Laurence Vivion—Tél. 06.17.39.05.84 pour le sport.

Toutes nos activités se font dans le respect des gestes barrières.



## Comité des fêtes

En cette période compliquée, nous sommes toujours dans l'attente de réponse quant au maintien de notre soirée de la Saint Sylvestre. Nous ne manquerons pas de vous en informer dès que nous en saurons plus.



Toujours en quête de nouveaux membres, nous vous invitons à L'assemblée générale du CDF, qui se tiendra le **06 Novembre 2020 à 20h, salle Saint Jacques** (en respectant le protocole sanitaire).

## Transport solidaire des Cerqueux

Bonjour à tous,

Notre Assemblée Générale devait avoir lieu en avril. Les invitations étaient prêtes. La salle était réservée. Et paf ! Un tout petit virus très méchant nous a tous obligés à rester confinés.



Plus sérieusement, il ne nous semble pas judicieux de réunir des personnes fragiles maintenant. Le Conseil d'Administration a décidé d'envoyer le fruit de ses réflexions aux adhérents. En voici la teneur :

*Chers amis adhérents,*

*Nous n'avons pas pu vous inviter à notre Assemblée Générale ; elle était prévue en avril, au moment du confinement. Nous n'allons pas vous faire courir de risques en vous réunissant maintenant.*

*Nous vous faisons parvenir quelques préconisations fortes :*

- ⇒ *N'utilisez le service de transport qu'en cas d'absolue nécessité.*
- ⇒ *Respectons la distance d'1 mètre minimum entre chacun. Evitons de nous serrer la main ou de nous faire la bise.*
- ⇒ *La personne transportée doit monter à l'arrière, de préférence côté droit.*
- ⇒ *Le port du masque est obligatoire.*
- ⇒ *Pensez à vous laver les mains avant et après le transport.*

*Nous vous rappelons plus que jamais que les chauffeurs sont bénévoles. Nous n'allons pas leur demander de se mettre en danger. Que chacun prenne soin de sa santé.*

Les membres du Conseil d'Administration

Nous avons aussi décidé de ne pas faire payer la cotisation de 2020. C'est un cadeau bien mince, mais c'est un cadeau offert de bon cœur.

N'ayant pu le présenter à l'Assemblée Générale, je profite de cette tribune pour vous dire que nous avons un nouveau chauffeur : Patrick Baudon. Merci à lui ! Que les autres chauffeurs ne soient pas jaloux ; nous les remercions aussi bien sincèrement.

Portez-vous bien ! Soyez optimistes tout en étant prudents !

## Inscriptions à l'école et renseignements

N'hésitez pas à contacter l'école au 02.41.55.98.74 ou par mail : [lescerqueux@ec49.fr](mailto:lescerqueux@ec49.fr).

Vous pouvez suivre l'actualité de l'école sur notre site internet : [www.lescerqueux-notredame.fr](http://www.lescerqueux-notredame.fr)

## École Notre Dame de la Pierre Bleue



### Année scolaire 2020-2021 : Vie de l'école.

La rentrée s'est bien déroulée !

En ce début d'année scolaire 2019-2020. L'école accueille 97 élèves répartis dans 5 classes. Voici la répartition des élèves dans les classes avec leurs enseignantes et Aide-maternelles :

Charlotte Hamon et Dorianne Brémond (ASEM)remplacée par Angélique Jaunet	11 PS et 8 MS
Pauline Guignard et Béatrice Charrier (ASEM) Pauline Chiron(Lundi)	13 GS et 6 CP
Caroline Legeay -Neau et Elisabeth Terrier (lundi)	6 CP et 13 CE1
Marie-Laure Gaboreau	13 CE2 7 CM1
Estelle Chotard	8 CM1 et 12 CM2

Nous poursuivons le thème inachevé de l'an passé, nous l'avons intitulé : **Au fil de l'eau**

Période 1 : **Les métiers de l'eau-**

Période 2 : **Vendée Globe**

Période 3 : **Les états de l'eau- cycle de l'eau**

Période 4 : **L'eau dans les arts**

Période 5 : **Monde de l'eau douce : mare-étangs, rivières, faune et flore, pêcheurs**

Si les conditions sanitaires le permettent, les CE2-CM1 CM2 partiront en classe découverte à la Rochelle du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2021. Pour les autres élèves, une sortie scolaire sera prévue en fin d'année sur le thème de l'eau.

Des activités sportives avec l'AdC sont prévues :

- ◆ 7 séances de patinoire pour les élèves de GS-CP en mars avril,
- ◆ 10 séances de natation pour les élèves à partir de CE1 jusqu'aux CM2 en décembre- mars.
- ◆ Les élèves de CM1 CM2 iront u deux semaines à Ribou.
- ◆ Les élèves de maternelle feront des séances de poney.

L'expérience de la Sophrologie étant bénéfique pour les enfants, nous étendons cette expérience pour les élèves de la GS jusqu'au CM2 en septembre.

### Dates à retenir

- ⇒ **Marché de Noël le vendredi 4 décembre 2020**

## Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Lundi	de 9h00 à 12h15
Mardi	de 8h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h30
Mercredi	de 8h00 à 12h00
Jeudi	de 8h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h30
Vendredi	de 8h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h30
Samedi	de 9h00 à 12h00



### Coordonnées :

2 et 4, rue du Vieux Logis  
Téléphone : 02.41.55.90.12

Mail : [mairie.cerqueux@orange.fr](mailto:mairie.cerqueux@orange.fr)  
Site internet : [www.lescerqueux.mairie49.fr](http://www.lescerqueux.mairie49.fr)

Retrouvez-nous également sur Facebook



### Portail famille Berger-Levrault :

<https://portail.berger-levrault.fr/24262/accueil>

Pour les inscriptions à la cantine, à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs

## Vos démarches

Pour vos démarches administratives, rendez-vous sur le site de l'ANTS.

### Carte grise :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

### Permis de conduire :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

### Carte d'identité et passeport :

<https://predemande-cni.ants.fr>

Le prochain bulletin d'information paraîtra fin décembre.

Les articles doivent parvenir au secrétariat de mairie au plus tard le 31 octobre 2020.

## Écopoint

L'écopoint des Cerqueux est ouvert :

<u>Horaires</u>	Lundi de 11h00 à 12h00 Samedi de 10h30 à 13h00
-----------------	---



## Ordures ménagères

Nous vous rappelons que les lingettes désinfectantes, les masques et les gants doivent être jetés dans les **poubelles noires** et non dans les bacs jaunes et encore moins dans la rue ou dans la nature.

Lors de la collecte des ordures ménagères, merci de sortir vos bacs seulement la veille de la collecte et le rentrer sitôt après la collecte.

## Collecte des textiles

Après plusieurs mois d'arrêt, la reprise de la collecte des TLC usagés (Textiles, Linge de maison et Chaussures), est programmée sur l'ensemble du territoire à partir du 21 septembre 2020.

Pour cela, les bornes de collecte vont être repositionnées dans chaque commune, à leur emplacement initial, dès la semaine prochaine.

## Bulletin municipal de la commune des Cerqueux.

Tirage à 200 exemplaires

Directeur de la publication :  
Joël Poupard

Commission information-animation : Frédéric Point, Valérie Cillon, Céline Thomas, Marie-Josèphe Bâcle, Michel Le Breton, Émilie Testard, Jean-Philippe Vivion

Crédit photos :  
Mairie des Cerqueux

Maquette & impression :  
Services municipaux

Copieur Konica Minolta Bizhub 308

L'édition du présent numéro a été mise en ligne sur le site internet [www.lescerqueux.mairie49.fr](http://www.lescerqueux.mairie49.fr) le 06 juin 2020.

## Bibliothèque des Cerqueux

La bibliothèque des Cerqueux reprend ses horaires habituels à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre :

- Mardi 17h à 19h
- Mercredi 10h à 12h
- Samedi 10h à 12h.



Tous les enfants sont les bienvenus dans nos locaux. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans et le gel hydroalcoolique à l'entrée pour tous.

Venez découvrir nos nombreuses nouveautés : romans, BD, documentaires, albums...

**L'équipe proposera 3 animations d'ici la fin de l'année :**

- 27 octobre à 10h30 : Spectacle « Princessologie, mode d'emploi », à la Salle du Cormier
- novembre : exposition "Loulou & Cie", à la Bibliothèque
- 2 décembre à 15h : jeu de piste de Noël, à la Bibliothèque

Inscriptions lors des permanences ou par mail : [bib\\_cerqueux@choletagglomeration.fr](mailto:bib_cerqueux@choletagglomeration.fr)

